

SÉNAT



SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION

•

41^e LÉGISLATURE

•

VOLUME 148

•

NUMÉRO 42

PROJET DE LOI SUR LA SÉCURITÉ DES RUES ET DES COMMUNAUTÉS

Deuxième lecture du projet de loi C-10—
Suite du débat

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 14 décembre 2011

LE SÉNAT

Le mercredi 14 décembre 2011

PROJET DE LOI SUR LA SÉCURITÉ DES RUES ET DES COMMUNAUTÉS

DEUXIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-10, le projet de loi omnibus du gouvernement sur la criminalité. C'est une mesure très controversée, comme nous l'avons entendu, tant dans son objet que dans la méthode employée par le gouvernement pour la faire adopter coûte que coûte par le Parlement.

Comme nous l'avons entendu, le projet de loi C-10, est un amalgame de neuf mesures qui étaient à l'étude au Parlement avant les élections du printemps. Le gouvernement a regroupé tous ces éléments, qui faisaient l'objet de projets de loi assez volumineux, dans une brique de plus de 100 pages, son projet de loi omnibus sur la criminalité, dans le but de faire adopter ces mesures à toute vapeur.

Honorables sénateurs, les Canadiens s'attendent du Parlement qu'il étudie soigneusement tous les projets de loi qui lui sont présentés. Hélas, le gouvernement a nui sérieusement à la capacité de l'autre endroit de le faire. Comme l'a indiqué mon collègue, le sénateur Cowan, dans son discours hier soir, j'espère que cette Chambre disposera du temps requis pour faire une étude minutieuse et responsable de ce projet de loi.

[Traduction]

Honorables sénateurs, le gouvernement conservateur ne tient aucun compte des faits dans le cadre de son approche à l'égard de la justice pénale. Depuis maintenant des années, le gouvernement propage la peur et l'angoisse concernant la sécurité de notre société. À vrai dire, il veut nous faire croire que le chaos règne dans les rues. Je regrette d'informer les sénateurs d'en face que ce n'est pas le cas. Cette année, Statistique Canada a signalé que les crimes déclarés par la police, qui sont statistiquement représentatifs du volume global de la criminalité, sont en baisse constante depuis les 20 dernières années. En fait, l'an dernier, le taux de criminalité a atteint son niveau le plus bas depuis 1973.

• (1600)

Si l'on examine les crimes violents plus précisément, on constate qu'ils sont à leur plus bas niveau depuis 1999. L'indice de gravité des crimes violents a reculé de 6 p. 100 l'an dernier, cette diminution étant la quatrième baisse annuelle consécutive et la plus considérable depuis plus de 10 ans.

Parmi les crimes violents dont le taux a diminué, mentionnons notamment les tentatives de meurtre, en baisse de 14 p. 100, les homicides, en baisse de 10 p. 100, le taux le plus bas jamais enregistré en 44 ans, les vols qualifiés, en baisse de 7 p. 100, les voies de fait majeures, en baisse de 5 p. 100 et les crimes chez les jeunes, qui constituent toujours un indice inquiétant, sont en baisse de 11 p. 100 par rapport au taux enregistré il y a 10 ans.

Comme beaucoup de projets de loi de lutte contre la criminalité proposés par le gouvernement que le Sénat a étudiés, ce projet de loi omnibus est conforme à l'approche mal inspirée qui consiste à envoyer plus de gens en prison et pour plus longtemps. Toute bonne politique publique est fondée sur des faits. Je suis personnellement en faveur de ce genre de politique. Honorables sénateurs, il ne s'agit pas ici d'une politique fondée sur des faits.

Des politiques en matière de justice procédant d'une approche analogue ont été instaurées il y a des décennies dans divers pays — plus particulièrement aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie — et ont été discréditées sans équivoque, puis abolies. Pourquoi? Parce que ces politiques avaient des répercussions catastrophiques sur la sécurité publique et qu'elles imposaient des coûts économiques et sociaux aux États qui les avaient établies, les acculant à la faillite et, en fait, rendant les collectivités moins sûres.

Les décideurs, les juges et les criminologues de ces pays, qui voyaient auparavant le système canadien de justice pénale comme un modèle d'efficacité et d'équilibre, sont consternés de voir que nous changeons du jour au lendemain notre fusil d'épaule et que nous voulons adopter une approche axée sur les peines d'emprisonnement.

Si on demandait à un Canadien ordinaire d'Halifax, de Rimouski, de Thunder Bay, de Lethbridge ou d'ailleurs au Canada s'il veut qu'on assure la sécurité des rues et des collectivités, il répondrait sans hésiter par l'affirmative. Par conséquent, en tant que législateurs, nous avons la responsabilité de déterminer comment y parvenir.

Or, le problème, honorables sénateurs, tient au fait que le projet de loi C-10 n'améliorera pas la sécurité de nos rues ou de nos collectivités plus sûres. En fait, comme l'ont dit bon nombre de mes collègues, hier et aujourd'hui, lorsqu'ils sont intervenus, ce projet de loi pourrait très bien avoir l'effet inverse.

Aux États-Unis, où, depuis des décennies, on applique des politiques consistant à enfermer les détenus à double tour et à jeter la clé, le taux de récidive atteint jusqu'à 70 p. 100 dans l'État de la Californie. Selon une étude du Pew Center on the States, les dépenses du fédéral et des États consacrées aux services correctionnels ont augmenté de 400 p. 100 au cours des 20 dernières années, passant de 12 milliards de dollars à 60 milliards de dollars environ.

Honorables sénateurs, quand on sait tirer les leçons des erreurs des autres, on évite de commettre les mêmes erreurs.

Quel est le coût réel du projet de loi C-10 pour les Canadiens? On l'ignore. Le gouvernement a systématiquement refusé de soumettre au Parlement une analyse détaillée des coûts de tous ses projets de loi visant à réprimer la criminalité, y compris celui-ci. On sait, par contre, que le directeur parlementaire du budget — un mandataire du Parlement indépendant nommé par les conservateurs — a déclaré que le gouvernement cache délibérément les conséquences financières aux provinces et aux territoires. Selon le directeur du budget, le coût du projet de loi, cité par les conservateurs, ne s'appuie sur aucune méthodologie ni sur aucune donnée.

Honorables sénateurs, à un moment où nous croulons sous la plus grande dette nationale de notre histoire, peu de temps après que le ministre des Finances ait annoncé que nous ne pourrions atteindre nos cibles en matière de réduction du déficit, comment pouvons-nous envisager de telles dépenses irresponsables — comment pouvons-nous même penser en avoir les moyens? — pour mettre en œuvre des politiques dont on sait qu'elles sont inefficaces et dangereuses?

Inutile de vous rappeler combien de gouvernements provinciaux ont affirmé publiquement qu'ils refuseront de payer les frais de la mise en œuvre de ce projet de loi. Chaque province connaît des circonstances qui lui sont propres, circonstances dont les paramètres

illustrent de façon convaincante combien l'approche du gouvernement conservateur envers ce projet de loi, et envers les politiques de justice en général, est si fondamentalement erronée.

À Edmonton, ma ville natale, la municipalité éprouve de graves préoccupations à l'égard des coûts qui lui seront refilés lorsque le projet de loi sera adopté. Malheureusement, le gouvernement fédéral n'a toujours pas offert de réponse constructive à ces préoccupations. Le 29 novembre, le maire Stephen Mandel a demandé au gouvernement de cesser de construire des cellules à Edmonton à cause des coûts ingérables que l'administration municipale, et notamment le service de police, sera obligé d'absorber. Comme l'a dit le maire Mandel :

Nous pensons héberger plus que notre juste part de détenus. Nous n'en voulons pas plus. Si le gouvernement souhaite agrandir les prisons, qu'il le fasse ailleurs.

Le maire a tout à fait raison. En plus de notre établissement à sécurité maximale, qui compte 298 détenus, nous comptons également l'Établissement d'Edmonton pour femmes, une installation pour Autochtones, un établissement à sécurité minimale au centre-ville et un autre établissement pour femmes autochtones. Le gouvernement a déjà prévu, par voie législative, un nouvel établissement à sécurité maximale pouvant héberger 96 détenus ainsi que l'expansion de l'établissement d'Edmonton pour femmes afin qu'il puisse héberger 44 détenues supplémentaires. Le nombre de détenus à Edmonton croîtra davantage si le projet de loi est adopté.

Comme nous l'avons répété à maintes reprises, le taux de criminalité, englobant autant les délits mineurs que les infractions graves, chute depuis des décennies dans l'ensemble du pays. Il ne fait aucun doute que certains types de délinquants doivent être emprisonnés, mais nous avons de bonnes raisons de croire que, si les conservateurs construisent plus de prisons, nos collectivités seront moins sûres et les administrations locales comme la ville d'Edmonton devront assumer les conséquences économiques et sociales de cette initiative.

Nous avons parlé du coût de ces politiques, mais j'aimerais m'étendre davantage sur le fait qu'elles n'amélioreront pas la sécurité publique. Les expériences passées nous apprennent que les peines minimales obligatoires — le sénateur Banks en a parlé de façon éloquente — privent les procureurs de possibilités lorsqu'ils doivent établir des chefs d'accusation et empêchent les juges de tenir compte de circonstances atténuantes au moment de déterminer la peine. Selon les statistiques, le système carcéral des États qui ont mis en œuvre ces politiques est peuplé de personnes atteintes de maladies mentales — dont les souffrances ont été décrites avec tant d'éloquence dans le discours enflammé qu'a fait hier soir le sénateur Cordy —, de toxicomanes, de personnes peu instruites et de membres des minorités raciales. On trouve déjà un nombre anormalement élevé de personnes marginalisées et vulnérables dans notre système correctionnel. Les politiques répressives de lutte contre la criminalité toucheront encore plus durement ces groupes de gens.

Le grand chef de l'Assemblée des Premières Nations, Shawn Atleo, a récemment déclaré que les enfants autochtones du Canada sont plus susceptibles d'aller un jour en prison que de détenir un diplôme d'études secondaires.

• (1610)

L'enquêteur correctionnel, Howard Sapers, indique dans son rapport de 2009 que le taux d'incarcération des Autochtones est neuf fois supérieur à celui des non-Autochtones. Selon Statistique Canada, 22 p. 100 des personnes détenues en 2007-2008 étaient des Autochtones, qui ne représentent pourtant que 3 p. 100 de la population canadienne. Plus du cinquième des nouveaux détenus

admis dans un établissement correctionnel fédéral sont des personnes d'origine autochtone. La surreprésentation est encore plus marquée chez les femmes : une détenue sur trois est autochtone.

Comme le projet de loi C-10 fait abstraction de ce problème, les sénateurs se doutent bien qu'il est loin de proposer des solutions en matière de détermination des peines qui pourraient atténuer les déséquilibres fragants.

Selon Statistique Canada, le taux de criminalité du Nunavut est le plus élevé du Canada. La sous-ministre de la Justice du Nunavut, Janet Slaughter, a récemment déclaré qu'on peut s'attendre à ce que le projet de loi C-10 augmente le nombre de détenus de 15 p. 100 dans les provinces, mais que ce pourcentage sera beaucoup plus élevé dans son territoire.

Où iront tous ces nouveaux détenus? La seule prison du Nunavut, le Centre correctionnel de Baffin, est déjà aux prises avec un surpeuplement chronique, et un nouvel établissement pouvant accueillir 40 personnes devrait être rempli dès son ouverture, au début de 2012. L'an dernier, le chef du service des incendies du Nunavut a déclaré que le centre de Baffin est si surpeuplé, décrépit et mal construit que d'y envoyer des prisonniers constitue de la négligence criminelle. Le territoire ne peut assumer le fardeau additionnel que lui imposera le projet de loi C-10.

Honorables sénateurs, au Nunavut comme à bien d'autres endroits, la plupart des crimes sont commis par des toxicomanes, des victimes de violence ou des personnes aux prises avec la maladie mentale qui ont besoin de se faire traiter. L'incarcération ne réglera rien de tout ça.

La mairesse d'Iqaluit, Madeleine Redfern, implore le gouvernement de l'aider en lui octroyant des fonds pour construire un centre permanent de traitement de la toxicomanie, mais ses demandes sont restées lettre morte. Au contraire, le gouvernement conservateur alourdira le fardeau en augmentant le nombre de détenus sans offrir les outils ni le soutien nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de leurs problèmes.

Puis-je avoir encore cinq minutes de plus?

Son Honneur le Président intérimaire : Accordez-vous une prolongation de cinq minutes?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Tardif : Merci. Le gouvernement a décidé de faire fi d'éléments de preuve considérables et même d'un nombre croissant de conservateurs du monde entier qui dénoncent l'approche en matière de justice criminelle qui caractérise le projet de loi C-10, une approche qui a été un échec et qui a perdu toute crédibilité. Pourtant, des données montrent que les Canadiens sont, dans l'ensemble, plus en sécurité qu'ils ne l'ont jamais été. Les taux de criminalité sont en chute libre, notamment pour les crimes violents.

Honorables sénateurs, personne ne prétend qu'aucun crime n'est commis au Canada, mais je suis en faveur de la prévention du crime. Je suis solidaire des victimes de la criminalité.

Je suis favorable à ce qu'on investisse davantage de ressources pour lutter contre les causes profondes de la criminalité, pour améliorer le sort de chaque homme, chaque femme et chaque enfant au pays et mieux les protéger, ce qui veut dire par le fait même que je ne peux pas être en faveur du projet de loi C-10.

Le gouvernement fait fausse route avec son obsession du châtement. S'il veut vraiment que nos collectivités soient plus sûres et que le système pénal soit plus à l'écoute des victimes de la criminalité, il doit oublier sa rhétorique de répression de la

criminalité, ses peines minimales obligatoires, qui sont contreproductives, et son coûteux plan d'expansion des centres carcéraux pour plutôt chercher avant tout à régler les véritables problèmes qui affligent actuellement notre système de justice.

[Français]

Honorables sénateurs, notre système judiciaire est déjà en crise; les procureurs et les juges sont surchargés de travail. Selon l'Association canadienne des juristes de l'État, si le gouvernement n'augmente pas les ressources qu'exigeront les pressions accrues qui s'exerceront sur le système en raison du projet de loi, la sécurité publique sera sérieusement compromise.

Quelles ressources supplémentaires sont donc prévues dans le projet de loi C-10 pour notre système de justice surchargé? Il n'y en a pas. Le gouvernement s'attend tout simplement à ce que les procureurs et les juges fassent plus avec moins, tout en demandant au ministère de la Justice, les procureurs y compris, de réduire leur budget en cours de 10 p. 100.

Le projet de loi C-10 se traduira par plus de procès puisque les délinquants, risquant une peine minimale obligatoire, ont tendance à opter pour un procès au lieu de plaider coupable dans les provinces et territoires les plus occupés qui ne peuvent se permettre d'autres procès.

En cas de surcharge du système judiciaire, on peut s'attendre à une augmentation des recours à la Charte pour suspendre les procédures parce que, en vertu de la Charte, les justiciables ont le droit de faire entendre leur cause dans un délai raisonnable. Nous pouvons nous attendre à une hausse des négociations de plaidoyers, les accusés ayant moins tendance à plaider coupable à des accusations entraînant une peine minimale obligatoire.

Je le répète, comme les listes d'attente pour les procès sont longues, les procureurs n'auront d'autre choix que d'accuser les délinquants de crimes qui ne sont pas passibles d'une peine minimale obligatoire.

Comment peut-on dire que le nombre croissant de règlements hors cour causés par les longues listes d'attente pour les procès, et le fait que les délinquants plaident coupable à des accusations moins graves, améliorent la sécurité publique ou aident les victimes de crimes?

Honorables sénateurs, force est de constater que ce n'est pas le cas. Selon le président de l'Ontario Crown Attorneys' Association, si le système judiciaire n'est pas soutenu financièrement, la plupart des nouvelles lois pénales resteront lettre morte.

[Traduction]

La semaine dernière, le sénateur Boisvenu a longuement parlé du projet de loi C-10 et souligné que les collectivités doivent protéger les droits des victimes. Il a même laissé entendre que les membres de notre caucus se préoccupaient davantage du bien-être des criminels que de celui des victimes. Je dois admettre, honorables sénateurs, que les insinuations du sénateur me surprennent, notamment parce que cette mesure législative ne comprend pratiquement pas de changements qui bénéficieraient aux victimes d'actes criminels.

Je ne suis pas une experte des politiques en matière de justice qui touchent ce point précis, mais l'ancien ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, Steve Sullivan, en est certainement un. Il défend ardemment les victimes depuis des décennies. Selon lui, ce projet de loi viendra probablement empirer, et non améliorer, la situation des victimes d'actes criminels.

Je vois que le temps qui m'était alloué tire à sa fin, honorables sénateurs. J'ajouterai simplement qu'on ne peut pas justifier une mauvaise politique en répétant comme un mantra quelques mots à propos d'un mandat. Tous les Canadiens aspirent à ce que leurs rues et leurs collectivités soient sûres. C'est aussi un but commun à tous les parlementaires et à tous les partis.

Aucun parti politique ne peut prétendre être le seul à se préoccuper de la sécurité des Canadiens.

(Sur la motion du sénateur Dyck, le débat est ajourné.)
